

## **Inscriptions**

Toute inscription après les dates prévues sera soumise à l'avis du Bureau EG Danse.

## **Certificat médical**

Une attestation sur l'honneur de non contre-indication à la pratique de la Danse est obligatoire. Attention aucun élève ne pourra commencer les cours tant que ce dernier ne sera pas remis à l'association.

## **Discipline et comportement**

Dans le cadre du cours, l'adhérent doit faire preuve de correction à l'égard de ses camarades et de son professeur. Toute agression verbale ou physique sera sanctionnée. L'adhérent doit porter la tenue déterminée en début d'année par le professeur. L'élève doit se présenter à ses cours les cheveux attachés (sauf demande expresse du professeur pour une chorégraphie par exemple). Le port du chignon pour les cours de classique est obligatoire.

Les montres et les bijoux sont interdits pour des raisons de sécurité.

Les téléphones portables sont fortement déconseillés, ils restent sous l'entière responsabilité de l'adhérent, EG Danse ne pourra être tenue responsable en cas de perte, détérioration ou vol. Ils doivent rester éteints durant toute la durée des cours et répétitions.

## **Ponctualité**

Chaque adhérent est inscrit à des cours dont les horaires sont fixés en début d'année. Il est indispensable de respecter ceux-ci. En cas de retards répétés et/ou non justifiés, le professeur pourra refuser d'admettre un adhérent au cours et au spectacle. Celui-ci pourra alors :

- rester dans la salle jusqu'à la fin du cours sous réserve de ne pas perturber ce dernier.
- partir en cas de présence d'un accompagnateur. Dans ce cas, la responsabilité de l'association sera dérogée.

## **Assiduité**

L'inscription aux cours de danse de l'association est un engagement d'assiduité pour l'année complète. L'association emploie des professeurs de danse. Cela représente un engagement auquel l'association ne peut se soustraire.

Tout nouvel adhérent à la section Danse pourra bénéficier d'un cours d'essai. A l'issue de celui-ci, l'inscription sera effective, définitive et non remboursable.

Si l'élève s'engage à participer au gala de danse, il s'engage aussi à participer aux répétitions permettant de l'y préparer.

Les élèves doivent être assidus aux cours afin de ne pas gêner la progression du travail de l'année.

Le professeur et l'association sont civilement responsables des élèves pendant la durée des cours et lors des répétitions.

Trois retards et/ou absences successifs de l'adhérent non justifiés (par les parents pour les mineurs) pourront faire l'objet d'une exclusion du cours sur décision du professeur. De ce fait, les adhérents ne pourront prétendre à aucun remboursement de la cotisation.

## **Référent**

Les professeurs de l'association ont été répartis pour que chacun d'eux soit associé à un membre du bureau «référent». C'est à ce «référent» en particulier que vous devez adresser toute demande d'information ou remarque.

## **Absence**

En cas d'absence d'un professeur, l'association fera tout son possible pour prévenir les élèves ou les familles par téléphone ou à défaut par affichage sur les portes des locaux. Mais le délai peut être court ou le professeur dans l'impossibilité d'avertir (accident, panne...).

Les parents ou personnes accompagnant les enfants doivent donc s'assurer de la présence du professeur.

Les professeurs et l'association ne peuvent être considérés comme responsables en dehors des salles de cours.

En cas d'absence de l'élève : essayer de prévenir le référent en cas d'absence prolongée.

## **Représentations**

Si l'élève s'engage à participer au gala de danse, il s'engage aussi à participer aux répétitions permettant de l'y préparer.

## **Droit à l'image**

EG Danse se réserve le droit d'utiliser gratuitement et sans contrepartie présente ou future, l'image des adhérents inscrits à des fins de communications et de publicité de Danse sur tout support que ce soit, y compris sur les réseaux sociaux. En revanche, il est formellement interdit aux adhérents de filmer les cours et les répétitions et de les diffuser notamment sur les réseaux sociaux. Seule la captation à la seule fin d'entraînement personnel est tolérée.

## **Locaux**

Par mesure de sécurité et pour le bon déroulement des cours, toute personne non adhérente ne peut être admise dans la salle qu'avec l'accord du professeur. L'accès à la salle de danse est interdit avec des chaussures.

Les vestiaires sont mis à disposition de chacun sous la seule responsabilité des adhérents et des parents. EG Danse ne pourra être tenue responsable en cas de perte, détérioration ou vol d'affaires personnelles des adhérents. Par ailleurs, EG Danse recommande le marquage des vêtements surtout pour les jeunes enfants.

## **Remboursement**

Pour la raison citée ci-dessus, si vous décidez de ne plus suivre les cours à quelque moment que ce soit dans l'année, il ne sera procédé à aucun remboursement. L'absence de certificat médical n'est pas un motif de remboursement. Seule la production d'un certificat de contre-indication permettra l'examen d'un éventuel remboursement.

## **Manquement au présent règlement**

Tout manquement au présent règlement pourra conduire à une mesure d'exclusion temporaire ou définitive qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit.

## **Votre engagement associatif**

Notre association est gérée par des bénévoles. Ils auront besoin de votre aide, et vous solliciteront ponctuellement pour :

- Préparation de salle : installation du matériel, des chaises, tables, décors...
- Participation au gala ou autres manifestations : Confection de gâteaux, buvette, rangement et nettoyage de salle...